

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1118

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Projet d'aménagement du dépôt mutualisé de nettoyage et de voirie de Tassin-Montcelard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Ressources-DGEEP

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1118**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Projet d'aménagement du dépôt mutualisé de nettoyage et de voirie de Tassin-Montcelard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Ressources-DGEEP

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement du dépôt mutualisé de nettoyage et de voirie de Tassin-Montcelard fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le site de Tassin-Montcelard, situé 26 allée du Sauze à Tassin-la-Demi-Lune, est un ancien centre technique du Département du Rhône, transféré en pleine propriété dans le patrimoine de la Métropole de Lyon en janvier 2016, en application de l'article L 3651-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce site abrite actuellement un centre de viabilité hivernale, un dépôt de la subdivision nettoyage sud-ouest (NET SO), une plateforme de tri permettant la récupération et le tri des déchets et une zone de stockage de matériaux utilisée pour les besoins des activités effectuées en régie par la subdivision de voirie ouest (VTPO).

Les locaux existants sur le site ne permettent pas aujourd'hui d'accueillir le personnel de la subdivision de voirie intervenant sur les Communes de Tassin-la-Demi-Lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains et Marcy-L'Étoile. Or, ces équipes, composées de 12 agents, qui prennent actuellement leur poste sur le site du dépôt de Pierre-Bénite, perdent un quart de leur temps de travail dans les déplacements pour rejoindre leurs territoires d'intervention.

Il est, également, envisagé l'affectation sur ce site de la brigade d'intervention de nettoyage (3 agents) travaillant sur Craponne, mais ne disposant actuellement pas de locaux pour remiser leur véhicule.

La plateforme de tri nécessite, enfin, des aménagements et des travaux d'assainissement permettant de répondre aux consignes de tri pour permettre une meilleure revalorisation des déchets, afin d'être conforme aux exigences réglementaires. À terme, un agent supplémentaire devrait être affecté à la gestion de cet équipement.

Ce dépôt mutualisé pour les services de la voirie et du nettoyage regroupera, ainsi, à terme, 13 agents du nettoyage, 14 agents de la voirie et, potentiellement, 34 agents supplémentaires pour la gestion des épisodes de viabilité hivernale.

II - Le projet

Au regard des éléments ci-dessus exposés, et en vue de permettre à ce site d'accueillir l'ensemble des agents dans de bonnes conditions, le projet d'aménagement proposé comprend :

- le réaménagement d'une partie du rez-de-chaussée (RDC) du bâtiment existant (368 m² de surface de plancher) avec sa mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap :
 - . zone bureaux : permettant de créer des bureaux et une salle de formation, ainsi que des locaux communs (réfectoire, sanitaires),
 - . zone hangar : la création de vestiaires et sanitaires ;
- l'extension du bâtiment existant par la création de 2 bureaux supplémentaires de 16 m² chacun ;
- la création d'un hangar couvert et fermé de 175 m² de surface de plancher environ qui abritera 5 véhicules et des zones de stockage en fond de bâtiment ;
- la création d'une zone de 168 m² environ pour l'infiltration des eaux pluviales sous la voirie interne ;
- le réaménagement de la plateforme de tri située à l'entrée du site afin d'accueillir 7 bennes, une aire pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et une aire pour 6 bacs roulants comprenant également la reprise d'enrobé (400 m² environ), la création d'une vanne de sectionnement et d'un décanteur/déshuileur et l'aménagement d'une aire de stockage pour le bungalow déchets dangereux des ménages (DDM) ;
- le réaménagement des espaces extérieurs (26 places de stationnement, zone de stockage de 40 bacs à sel, de 2 lames et 2 saleuses, espaces verts) ;
- la dépollution et la mise hors service de la station de carburant non utilisée ;
- des travaux de gros entretien et renouvellement sur le hangar abritant le sel de déneigement ;
- les équipements et mobiliers pour le stockage des matériels, les bureaux, vestiaires et locaux de vie du site ;
- la mise en place de structures modulaires permettant aux équipes de continuer à travailler sur le site pendant la durée des travaux.

III - Coût

Le projet d'aménagement du site est estimé à 1 200 000 € TTC en dépenses d'investissement (dont 20 000 € TTC déjà affectée de l'autorisation de programme études) et 30 000 € TTC en dépenses de fonctionnement.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 170 000 € TTC répartis comme suit :

- études préalables et diagnostics : 16 000 € TTC déjà engagés,
- études et contrôles : 54 800 € TTC,
- travaux pour la station de carburant : 8 000 € TTC,
- travaux pour le dépôt de sel : 47 600 € TTC,
- travaux : 999 200 € TTC,
- mobiliers des locaux et ateliers, matériels informatiques : 44 400 € TTC,
- location de structures modulaires : 30 000 € TTC (en dépenses de fonctionnement).

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 1 170 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour le projet d'aménagement du dépôt mutualisé de nettoyage et de voirie de Tassin-Montcelard à Tassin-la-Demi-Lune ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement du dépôt mutualisé de nettoyage et de voirie de Tassin-Montcelard à Tassin-la-Demi-Lune.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 1 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 985 840 € TTC en dépenses en 2023,
- 164 160 € TTC en dépenses en 2024 sur l'opération n° 0P28O9474.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 170 000 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 20 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284737-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
